

Règlement

Article 1 : Organisation

Le RandoTrail des 15 est organisé le 14 juin 2009 sous l'égide de la l'Association Sports Loisirs Intercommunale de Ruoms en partenariat avec la Communauté de Communes des Gorges de L'Ardèche.

Article 2 : Epreuves

Les circuits emprunteront en grande partie les chemins situés sur les communes de **Grospierrres** (départ et arrivée), **Bessas** et **Sampzon**.

2 épreuves sportives sont organisées :

1 Trail de 30 km - départ à 8 h00 et 1 Trail de 15 km - départ à 8h 15

1 circuit nature découverte prévu :

Randonnée de 15 km (ouvert gratuitement aux enfants de + de 12 ans accompagnés d'un adulte) - départ et allure libre entre 8h30 et 9h30.

Article 3 : Inscription

Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure (plus de 18 ans), licenciée ou non.

La participation aux **épreuves sportives** est subordonnée à la fourniture d'une copie d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an à la date de la course.

Les inscriptions s'effectuent :

- En ligne sur le site Internet <http://www.rando-trail-des-15.com/> (à partir du 01/04/2009)
- Par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription via le site Internet (à partir du 01/04/2009).
- Par courrier à l'aide du bulletin d'inscription joint au dépliant de présentation.
- Sur place le 14 juin 2009 entre 7h00 et 7h45.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- bulletin d'engagement dûment complété
- paiement des droits d'engagement par chèque
- certificat médical ou copie de votre licence sportive en cours de validité

Article 4 : Engagement

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Retrait des dossards (pour les courses)

Les dossards seront à retirer, sur présentation de l'accusé de réception d'inscription et d'une pièce d'identité le dimanche 14 juin 2009 de 7h00 à 8h00 sur place au stand de l'organisation près du départ.

Article 6 : Récompenses

Récompenses aux trois premiers coureurs femmes et hommes pour chacune des courses.

Nombreux lots par tirage au sort des dossards pour les coureurs présents.

Article 7 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA assurance.

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Article 8 : Respect de l'environnement

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement – notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques.

Article 9 : Sécurité

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au prochain poste de ravitaillement et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. Autonomie en eau obligatoire (minimum 0,5 l).

Article 10 : Droit à l'image

Tous les participants s'engagent à ne pas prétendre à un quelconque droit concernant l'utilisation de leur image à l'issue des épreuves, dans le cadre normal d'illustration de l'événement en cours ou à venir.

1ère EDITION
Dans le sud de l'Ardèche



Rando Trail des 15

14 juin 2009

Ses deux épreuves sportives :



Trail 30 km - départ à 8h00

Trail 15 km - départ à 8h15

Son circuit nature découverte :



Randonnée de 15 km - départ libre entre 8h30 et 9h30.

Et pour les enfants animation Centre de Loisirs :

Jeux de pistes, chasse aux trésors - Prise en charge par le JAL

Pour sa première édition, les circuits emprunteront les chemins de trois des quinze communes de la Communauté de Communes des Gorges de L'Ardèche :

Grospierrres (Départ et arrivée), **Bessas** et **Sampzon**.

Organisation - Renseignements - Inscriptions

Jean-Claude : 06.18.11.12.06 ou Didier : 06.81.02.83.41

Site Internet : www.rando-trail-des-15.com (à partir du 01/04/2009)

Email : contact@rando-trail-des-15.com (à partir du 01/04/2009)

Historique

Une petite histoire de sport

Organisé par un groupe de coureurs à pied amateurs, basé au Centre Culturel et Sportif « les Antalots », le Rando-Trail des 15 se prépare.

Tous les mercredis depuis plus de cinq ans maintenant, nos coureurs se retrouvent, pour une heure et quart de course à travers la campagne environnante. Chacun partage le plaisir de parcourir les chemins du secteur : Ruoms, Labeaume, St Alban, Grospierres, Sampzon, Lagorce, Pradons.

Ces cinq années ont été ponctuées d'entraînements sur routes, de marathons, de trails, de raids nature... Mais depuis quelques semaines, le groupe a décidé d'organiser un Trail Nature, associé à une randonnée pédestre.

Parallèlement au projet, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche réalise un réseau de 370 km de sentiers de randonnée incluant un nouveau mobilier de signalisation et de balisage.

L'achèvement des travaux étant prévu pour le printemps 2009, l'occasion était toute trouvée d'inaugurer ce nouveau réseau pédestre conjointement à un événement sportif et convivial.

- ↳ 15 communes de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche,
- ↳ deux trails de 15 km et de 30 km,
- ↳ une randonnée découverte 15 km,
- ↳ 15 copains organisateurs...
↳ et « le Rando-Trail des 15 » est né !

L'Association Sports et Loisirs Intercommunale (ASLI) a été retenue comme l'entité responsable et porteuse du projet. L'ASLI s'est engagée pour cinq ans car chaque année trois nouvelles communes seront traversées par les épreuves.

Pour sa 1^{ière} édition, les communes de Grospierres, Bessas et Sampzon ont été retenues.

**Alors ce jour là, faites l'effort d'enfiler vos chaussures de sports,
rejoignez-nous dans le Sud Ardèche !**

Bulletin individuel d'inscription



Nom :

Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Email :

Je désire participer à la course suivante :

- Trail de 15 km - Inscription 10 €*
- Trail de 30 km - Inscription 10 €*

Je désire participer à la Randonnée

- Randonnée de 15 km - Inscription 3 €*

Je désire confier mes enfants au JAL

- Nombre d'enfants (de 5 à 12 ans) :

Nombre de repas souhaité à l'arrivée : 10 €* X = €

(Date limite pour le paiement des repas, le 10 juin 2009)

Je déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir pris connaissance du règlement, l'accepte dans son intégralité et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas d'accident ou dommages corporels subis pendant l'épreuve. Je déclare avoir en ma possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et une assurance individuelle adaptée à ce type d'épreuve ou posséder une licence FFA ou FFTRI, en cours de validité.

Date :

Signature du participant :

Règlement total par chèque à l'ordre de l'Association Sports Loisirs Intercommunale (ASLI) à joindre à votre inscription.

Bulletin et règlement à envoyer à :
ASLI - Complexe Sportif des Antalots
« RandoTrail des 15 »
07120 RUOMS